

PLAN D'ACCÈS

Centre Gérontologique Départemental

176 avenue de Montolivet
BP 50058

13375 MARSEILLE CEDEX 12

Tél. 04 91 12 74 00 - Fax 04 91 12 76 99

Email : cgd@cgd13.fr

Site Internet : www.cgd13.fr



INFOS PRATIQUES

L'ÉQUIPE

- **Dr Catherine MOLINES**, médecin responsable
Portable : 06 35 21 56 01
- **Dr Mavosoa RAZAFIARISON**, médecin
Portable : 06 35 21 56 22
- **Dr Manambina ANDRIANASOLO**, médecin
Portable : 06 48 00 21 39
- **Delphine BRUNO-THOMAS**, psychologue
Portable : 06 43 47 00 46
- **Cécile VITIELLO**, psychologue
Portable : 06 35 21 56 37
- **Yvon BOIS**, infirmier coordonnateur
Portable : 06 04 51 52 31
- **Natacha PONT MOREL**, infirmière
Portable : 06 21 37 49 88
- Secrétaire : **Mme Aurélie SPISSU**

SES HORAIRES D'INTERVENTION

Elle intervient du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h



CENTRE
GÉRONTOLOGIQUE
DÉPARTEMENTAL



ÉQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS GÉRIATRIQUES (EMSP)

Tél. : 04 86 57 81 03

Fax : 04 86 57 81 02

Mail : emsp@cgd13.fr

176 avenue de Montolivet
BP 50058 - 13375 MARSEILLE CEDEX 12
Tél. : 04 91 12 74 00
Email : cgd@cgd13.fr
Site Internet : www.cgd13.fr

OBJECTIF DES SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs sont des **soins actifs** délivrés avec une **approche globale** de la personne atteinte de maladie grave, évolutive ou terminale.

Ils sont pratiqués par une **équipe pluridisciplinaire**. Ils visent à **soulager la douleur** et les autres symptômes et à **apaiser la souffrance psychique**.

Le **respect de la dignité de la personne** et le **soutien de son entourage** font partie intégrante de cette prise en charge.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Loi n°99-477 du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs.

Circulaire DHOS/02/DGS/SD5D N°2008-98 du 15 février 2002 relative à l'organisation des soins palliatifs.

Loi n°2016-87 du 2 février 2016 (Loi Claeys Leonetti) créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.

LES MISSIONS DE L'EMSP

- Soutenir et former les équipes soignantes pour la prise en charge des patients en soins palliatifs et dans les situations difficiles.
- Proposer des outils d'évaluation et de traitement de la douleur et des autres symptômes inconfortables.
- Offrir une aide à la décision et à la réflexion éthique.
- Assurer des formations sur les thèmes de la douleur, des soins palliatifs et de l'éthique en fin de vie.
- Favoriser la concertation des équipes et participer à l'élaboration du projet de soins pour les personnes en fin de vie.
- Aider le patient et ses proches.

L'EMSP se déplace auprès des EHPAD et travaille en collaboration avec les équipes soignantes.
Elle travaille en partenariat avec le réseau de soins palliatifs RESPI3.

POURQUOI FAIRE APPEL À L'EMSP ?

- Vous êtes face à un patient douloureux ou qui présente des symptômes d'inconfort.
- Le patient, sa famille ou son entourage se questionne sur le devenir et les soins.
- Le patient ou l'entourage exprime une souffrance.
- L'équipe soignante se sent en difficultés ou exprime un besoin de formation suite à la prise en charge du patient ou sur la question de la fin de vie.
- Il existe des divergences et des questionnements au sein de l'équipe sur le projet de soins du résident.
- Vous rencontrez une situation de demande d'euthanasie, vous vous questionnez sur l'acharnement thérapeutique, l'arrêt de la nutrition ou de certains traitements.